

RÉNOVATION DE L'HABITAT & DES COMMERCES

DES SUBVENTIONS
POUR RÉNOVER VOS LOGEMENTS & COMMERCES
Tél. : 04 66 86 64 20

hurricane Septembre 2018

Le **Service Habitat d'Alès Agglomération**
est à votre disposition pour vous conseiller
dans vos projets de réhabilitation
et vous aider pour vos demandes de subventions.

Vous n'aurez qu'un dossier à remplir
pour tous vos financeurs.

Pour tout renseignement
n'hésitez pas à nous contacter au
04 66 86 64 20



SERVICE HABITAT

Mairie Prim', 11 rue Michelet - 30100 ALÈS
Tél: 04 66 86 64 20 - habitat@alesagglo.fr

Accueil tous les jours de 8h30 à 12h.

ALES.FR

LES PRINCIPALES SUBVENTIONS

Ces différentes subventions sont soumises à des conditions précises, à vérifier auprès du Service Habitat (04 66 86 64 20).



La Ville d'Alès mobilise des aides financières pour soutenir les projets d'amélioration du secteur Cœur de ville. Ces aides se cumulent avec celles d'Alès Agglomération et de l'Agence nationale de l'habitat.

POUR QUELS TRAVAUX ?

- Travaux de ravalement des façades.
- Travaux d'amélioration des logements.
- Travaux sur devantures et/ou mise en accessibilité des devantures commerciales.

OÙ ?

- Sur le périmètre du cœur de ville d'Alès.

ATTENTION !

AVANT TRAVAUX, vérifiez la recevabilité de votre projet auprès du Service Habitat. **Ne commencez jamais les travaux avant accord préalable** (les travaux engagés ne sont plus subventionnables).

DEVANTURES & MISE EN ACCESSIBILITÉ DES DEVANTURES COMMERCIALES

 **40%** du montant HT des travaux
Plafonnée à 10 000€

PRIME COMPLÉMENTAIRE
Pour sortie de vacance

 **1 500€**

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

 **70%** du montant HT de la mission
Mission plafonnée à 500€

 **30%** du montant HT des travaux de réfection de devanture commerciale
Plafonnée à 1 000€

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR

Sous conditions de travaux financés par l'ANAH.

 **20%** du montant HT des travaux / logement
Plafonnée à 10 000€ / opération.
Sous conditions de travaux financés par l'ANAH

PRIME COMPLÉMENTAIRE
Pour sortie de vacance

 **1 500€**

 **de 25% à 35%** du montant HT des travaux retenus
Travaux plafonnés à 1 000€ / m²

FAÇADES

 **25%** du montant HT des travaux
Plafonnée à 30€ / m²

PRIME MODÉNATURES

 **30%** du montant HT des travaux de mise en valeur
Plafonnée à 1 500€

 **30%** du montant HT des travaux de ravalement
Plafonnée à 20€ / m² de façade ravalée

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT

Sous conditions de ressources.

 **30%** du montant HT des travaux
Plafonnée à 3 000€

 **15%** du montant HT des travaux de réhabilitation
Plafonnée à 1 500€ / logement

- Amélioration énergétique / Adaptation au handicap

 **35% ou 50%** du montant HT des travaux retenus
Travaux plafonnés à 20 000€ HT

- Si logement très dégradé

 **50%** du montant HT des travaux retenus
Travaux plafonnés à 50 000€ HT

 **Subvention Energie** 500€ forfaitaire

